

## **Objet : Adhésion au Réseau Alpin des Espaces Protégés ALPARC**

Depuis 1995, l'association ALPARC a pour objectif de promouvoir les échanges de savoir-faire, de techniques et de méthodes entre les gestionnaires d'espaces protégés alpins et d'initier et faciliter la réalisation de projets d'envergure qu'un seul espace protégé ne pourra pas réaliser.

Le réseau ALPARC rassemble plusieurs centaines d'espaces protégés de toutes catégories situés dans l'Arc alpin, de la France à la Slovénie. Les pays signataires de ce traité international sont l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, la Principauté du Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la Slovénie et la Suisse.

Les différentes thématiques d'intervention d'ALPARC s'appuient sur les concepts reconnus sur le plan européen et mondial de gestion moderne de l'environnement, tout comme ceux des Parcs naturels régionaux. Le but est d'appliquer concrètement le protocole de « Protection de la nature et entretien des paysages » de la Convention alpine.

Les priorités de travail contribuent à faire face à des phénomènes transversaux d'importance globale, comme le réchauffement climatique, la conservation de la biodiversité, la promotion d'un développement économiquement, écologiquement et socialement plus durable et la sensibilisation de la population, et notamment des jeunes, aux grands défis environnementaux de notre temps.

Ses activités se structurent sur trois axes principaux :

- \* Biodiversité et connectivité écologique
- \* Développement régional et qualité de vie
- \* Éducation à l'environnement montagnard et communication

En 2016, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a participé au programme "INNOVALPS" avec deux autres Parcs du Valais en Suisse et du Tyrol en Autriche ainsi qu'au programme "Youth at the top" dans le cadre des missions liées à l'éducation au territoire.

Afin de poursuivre et élargir ces partenariats, la Présidente propose que le Parc adhère à l'association ALPARC, pour un montant maximum de 500 euros.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'adhérer à l'association Alparc pour un montant de 500 € maximum pour l'année 2017
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à ce partenariat.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ